

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 22 janvier 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 33

Tous les délégués

sauf MM. BABILON, Mme DURAND-HEYMES (excusés), MM. PREVOT,
WEISS A. qui étaient représentés respectivement par MM. SCHERTZ,
HOCH, FEIG, KEMPF.

MM. ATZENHOFFER, LOBSTEIN, WINLING, BERNECKER, ZINCK (excusés)
MM. BAUMANN, FROEHLICH, MEYER Ch., Mme MAECHLING.

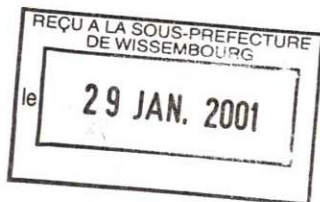
DEL. N° 2 /2001

OBJET : FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS POUR LA BANQUE DE MATERIEL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

*- approuve, à l'unanimité moins 6 voix contre, les nouveaux tarifs
applicables à partir de l'année 2001 pour les prêts de matériel associatif
aux associations, groupements, collectivités et particuliers.*

Ces tarifs sont définis dans le tableau annexé à la présente délibération.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 janvier 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

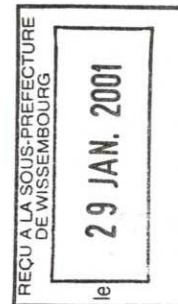
A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Bernard LOGEL", written over a horizontal line.

BANQUE DE MATERIEL
CAUTIONS ET PARTICIPATIONS AUX FRAIS

Matériel	Montant de la caution	Communes membres de la Communauté de Communes		Utilisation du matériel hors Communauté de Communes	
		Communes membres de la Communauté de Communes		Communes non membres de la Communauté de Communes	
		Participation aux frais de mise à disposition	Participation aux frais de livraison-enlèvement	Participation aux frais de mise à disposition	Participation aux frais de livraison-enlèvement
Chapiteaux (8x12m) Podiums (6x7,5m) Sonorisation Micro-Emetteur Emetteur-récepteur portatif Régie d'éclairage scénique Magnétoscope Vidéo-projecteur	2 000 F l'un 2 000 F l'un 1 000 F l'une 1 000 F l'un 1 000 F l'un 1 000 F 1 000 F 1 000 F	500 F l'un 500 F l'un 165 F l'une 75 F l'un 75 F l'un 165 F gratuit 250 F (gratuit si utilisation non lucrative)	170 F l'un 170 F l'un - - - - - -	1000 F l'un 1000 F l'un 330 F l'une 150 F l'un 150 F l'un 330 F l'un gratuit 500 F (gratuit si utilisation non lucrative)	170 F l'un 170 F l'un - - - - - -
Lave-verre Grilles d'exposition (1,20x2,03m) Barrières de circulation	1 000 F l'un 400 F le lot emprunté 400 F le lot emprunté	130 F l'un gratuit 10 F par barrière	- - 170 F (si barrières livrées sans autre matériel)	260 F l'un gratuit 10 F par barrière	170 F (si barrières livrées sans autre matériel)
		Ces tarifs sont doublés pour les utilisations comprises entre 4 à 7 jours et augmentés du tarif de base par tranches de 7 jours suivants		Ces tarifs sont doublés pour les utilisations comprises entre 4 à 7 jours et augmentés du tarif de base par tranches de 7 jours suivants	

FRAIS DE RANGEMENT DES CHAPITEAUX (art-5-4) :

- 275 F/chapiteau pour pliage et rangement des toiles, rangement des structures métalliques
- 220 F/chapiteau pour pliage et rangement des toiles
- 110 F/chapiteau pour rangement des structures



ATTENTION : L'assurance de la Communauté de Communes concerne le seul matériel mis à disposition. Les utilisateurs doivent donc souscrire les autres assurances nécessaires (responsabilité civile, assurance des personnes, assurance de ses biens propres ou autres matériels loués etc...)